



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **19 novembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **10 novembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Nadia LAKEHAL**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Kaoutar DAHOUM à Myriam MOSTEFAOUI
Pierre DUSSURGEY à Liliane GILET-BADIOU
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Frédéric KIZILDAG à Nadia LAKEHAL
Maoulida M'MADI à Carlos PEREIRA
Sacha FORCA à Christine BERTIN
Audrey WATRELOT à Christine BERTIN**

Objet :

Subvention exceptionnelle à Fondation de France - Solidarités Haïti

V_DEL_211119_17

Rapport de Monsieur ARAZ,

Mesdames, Messieurs,

Le 14 août 2021, un séisme d'une magnitude de 7,2 sur l'échelle de Richter a frappé Haïti. Le pays a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en milliards d'euros.

A ce jour, c'est près de 2 500 morts, 12 000 blessés et des milliers de personnes sans abri. Près de 53 000 bâtiments se sont effondrés et 77 000 ont été gravement endommagés. Tout cela alors que le pays souffre d'une série de crises. Devant l'importance et l'urgence des besoins humanitaires à déployer dans ce pays la ville de Vaulx-en-Velin s'associe à l'élan de solidarité nationale en soutenant la Fondation de France et son programme Haïti solidarité. Celle-ci accompagne directement les associations haïtiennes qui ont fait leurs preuves, tout en se coordonnant avec les collectivités territoriales, pour éviter les écueils d'une aide qui n'irait pas directement aux sinistrés.

Il s'agit prioritairement d'apporter une aide à la reconstruction des bâtiments et de soutenir la relance économique pour garantir rapidement la sécurité alimentaire. Par ailleurs, les dons sont soumis à une procédure et une traçabilité, ainsi qu'une transparence exigée par l'éthique de la Fondation.

Il est proposé de s'inscrire dans cette démarche de solidarité et d'allouer une subvention exceptionnelle à la Fondation de France. Cette subvention est proposée à hauteur de 2 000 euros.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à la Fondation de France pour son programme Solidarité Haïti ;
- ▶ de dire que les crédits sont inscrits au budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20211119-V_DEL_211119_17-DE

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »;

Vu l'article L2121-29 du CGCT ;

Considérant les dommages subis par la République d'Haïti le 14 août 2021 dernier ;

Considérant l'élan national de solidarité en faveur d'Haïti ;

Entendu le rapport présenté le 19 novembre 2021 par Monsieur Harun ARAZ, conseiller, délégué aux Solidarités internationales ;

Après avoir délibéré, décide :

▶ d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à la Fondation de France pour son programme Solidarité Haïti ;

▶ de dire que les crédits sont inscrits au budget.

Nombre de suffrages exprimés : 43
Votes Pour : 43
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 19 novembre 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#